

L'ajournement

Il faut maintenant que le gouvernement fasse savoir que d'ici un mois ou dans peu de temps, il va formuler les lignes directrices à partir desquelles une mesure législative sera rédigée. Les syndicats sont prêts. L'inaction du gouvernement les déçoit. Ils sont aussi mécontents, comme je le suis, de penser qu'il s'agit d'un train de mesures qui pourraient servir de monnaie d'échange dans les négociations concernant les pensions, la convention principale ou quelque chose du genre. Le président du Conseil du Trésor m'a donné privément l'assurance qu'il n'en est rien et que l'engagement que le gouvernement a pris en campagne électorale tient toujours. Les actions du gouvernement attestent cependant une autre attitude et portent à croire qu'il se retiendra d'agir jusqu'à ce qu'il obtienne des résultats dans ces autres domaines. Comme il s'agit d'un droit fondamental, je soutiens avec force que ce comportement est inacceptable et ne doit pas être toléré, étant donné surtout que les pourparlers et les négociations sur ces autres questions ont peut-être pris plus de temps que le gouvernement ne l'avait d'abord prévu.

Je termine en invitant la Chambre à ne pas relâcher ses efforts pour faire avancer la question. Mes collègues et moi sommes prêts à y consacrer l'heure des initiatives parlementaires et à y revenir par d'autres moyens à la Chambre des communes et aux comités. Si le gouvernement dit qu'il s'occupe dès maintenant de la question, tant mieux, qu'il agisse. Sinon, nous devons trouver le moyen de ne pas laisser la question tomber dans l'oubli. Quand j'ai proposé au printemps de le faire examiner par le comité permanent des prévisions budgétaires en général, c'était une façon de revenir à la charge. Le gouvernement l'a fait échouer à ce moment-là en prolongeant la discussion.

La résolution du député d'Ottawa-Vanier qui est à l'étude aujourd'hui demande simplement à la Chambre de réaffirmer la position que nous avons tous prise par l'entremise de nos partis politiques et de nos chefs au cours de la campagne électorale, il y a un an. Si nous étions prêts à prendre cette position il y a un an, que le gouvernement décide en ce moment, à 17 h 50, que personne d'autre n'interviendra dans le débat. Je demande à tous les députés de ne pas prendre la parole mais de laisser la question être mise aux voix. Nous laisserions au moins savoir au gouvernement que nous sommes en faveur de la résolution et nous raffermirions sa volonté de tenir ses promesses.

La résolution du député se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et d'autres statuts connexes en conséquence afin de permettre aux fonctionnaires fédéraux de participer davantage au processus politique qu'il ne le peuvent maintenant en vertu des statuts susmentionnés.

La résolution est faible, mais je crois que l'intention ne fera aucun doute, si elle est adoptée. Je prie tous les députés de l'adopter maintenant.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt, les discours des députés qui ont parlé avant moi,

surtout celui du député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney), qui a très bien exposé la position qu'il faudrait adopter sur la question des droits politiques des fonctionnaires. Il est juste à mon sens de commenter les déclarations du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je le félicite d'avoir remis la question sur le tapis. C'est peut-être plus facile maintenant qu'il est dans l'opposition et qu'il peut présenter de telles motions à titre de simple député. Il n'est pas aussi coincé que lorsqu'il était membre d'un parti au pouvoir qui ne s'est jamais décidé à faire quelque chose pour les droits politiques des fonctionnaires.

En ce qui concerne les déclarations du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), je remarque avec intérêt qu'il suit diligemment nos promesses électorales. Je suis certain qu'il remarque que les progrès décisifs réalisés sur tous les fronts. Je lui assure que nous avons réalisé certains progrès dans ce domaine. Il ne nous convient toutefois pas de révéler la teneur des entretiens privés qui ont eu lieu avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et d'en parler à la Chambre des communes dans le cadre du débat quotidien. Je ne crois pas que cela soit juste et convenable. J'apprécie ses commentaires sur les élections imminentes. Je voudrais toutefois rétablir la vérité au sujet de la province de l'Ontario. Il n'y a pas de possibilité d'élections dans cette province parce que le parti libéral provincial a fait un pacte avec le diable. D'après l'entente conclue et gravée dans la pierre, le parti libéral, appuyé par le NPD, gouvernera sans crainte de devoir consulter l'électorat. Je me rends bien compte que cette question préoccupe les membres de ce parti, sur les plans financier et politique. Voilà ce qui en est.

En ce qui concerne l'heure des initiatives parlementaires, il est juste de dire que nous la considérons comme une occasion pour les députés de participer au débat et de faire des déclarations officielles. Je ne dirais pas que je suis mécontent qu'on nous reproche de l'accaparer mais je serais plutôt positif et je signale au député que j'ai demandé à un de ses collègues si un député siégeant de ce côté-là de la Chambre voulait parler. Nous avons veillé à ce que le député d'Ottawa-Centre ait l'occasion de parler. J'ai parlé avec mes collègues et le député d'Oshawa-Ouest peut confirmer que nous voulions nous assurer que les députés représentant des circonscriptions de fonctionnaires aient l'occasion d'exprimer leur opinion. Voilà comment fonctionne l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Charest): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 46 du Règlement.